

03/04/2022



Formation Personnel Encadrant de Chantier

SS3 - Formation initiale

A partir de 1670 € HT

Prérequis

Savoir communiquer en Français (lire, écrire et parler)

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012. (Document téléchargeable sur notre site – onglet ci-dessous).

Personnel concerné par la formation

Toute personne physique au sein de l'entreprise, ayant les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement.

Objectifs de la formation

Permettre au stagiaire encadrant de chantier d'appliquer l'organisation et de mettre en œuvre les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention sous-section 3 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement et notamment :

- ✓ Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 3
- ✓ Encadrer la mise en œuvre pour toute intervention sous-section 3 des moyens de prévention définis par l'encadrement technique.
- ✓ Développer ses compétences en prévention

Durée de la formation

10 jours (70 heures) consécutifs ou pas.

Si non consécutifs, la formation se déroulera en deux fois 5 jours à des semaines différentes.

Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 10 stagiaires

Nous contacter

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.

Tarifs

A partir de 1 670,00€ HT

Méthode

Partie théorique

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation. Vidéoprotection, diaporamas commentés, discussions heuristiques, ...

Support de cours en manuels pédagogiques

Partie pratique

Mise en situation de visite de chantier virtuelle et simulation de réunion de chantier

03/04/2022



Partie d'évaluation

Examen théorique QCM de 20 mn en continu

Evaluation pratique de 3 heures en continu élaborée à partir d'une mise en situation concrète sur plateforme pédagogique et d'un entretien oral permettant d'évaluer le stagiaire sur ses compétences.

Contenu de la formation

La formation comprend les items suivants :

- Identification du risque amiante et ses effets.
- Coordination des cations des acteurs internes et externes intervenants sur le champ de la santé et sécurité lors d'une opération de traitement de l'amiante
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan de retrait en phase de préparation de l'opération de traitement de l'amiante
- Conduite d'une opération de traitement de l'amiante en maintenant le niveau de prévention et de protection exigée
- Se référer aux documents exigibles afin de sécuriser ses décisions tout au long de l'opération de traitement de l'amiante
- Transmettre les informations enregistrées nécessaires à l'amélioration de la démarche prévention du risque amiante
- Conduire l'opération de traitement de l'amiante en situation de travail dégradée et/ou d'urgence
- Se référer aux exigences de la réglementation en vigueur

Modalité dévaluation

Examen final

- **Examen théorique** QCM de 20 mn en continu portant sur :
 - La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention des risques Amiante et les dispositions pénales de l'employeur en cas d'infraction aux règles
 - La connaissance de l'amiante (MPCA) et des maladies liées à l'Amiante, les techniques d'opération les moins émissives de fibres
 - Les limites d'efficacité des EPI, MPC, APR, la VLEP, et ses modalités de contrôle, ainsi que les modalités de restitution du chantier
 - La nature des documents permettant de connaître la présence d'amiante.
- **Evaluation pratique** de 3 heures en continu élaborée à partir d'une étude de cas permettant d'évaluer le stagiaire sur les compétences suivantes :
 - Le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction des résultats de l'évaluation des risques liés à l'opération
 - La rédaction des consignes d'entretien des EPI
 - La mise en œuvre des consignes de sécurité pour la mise en place d'un confinement et la mise en dépression d'un chantier ou d'une partie de structure à désamianter
 - La mise en œuvre des consignes de sécurité en cas d'incident / accident
 - Les procédures d'entrée en zone, de décontamination et de sortie de zone, ainsi que l'enregistrement du suivi des expositions des travailleurs.
 - Les procédures de contrôle de l'empoussièrement.

03/04/2022



Enjeux des formations de recyclage

A 6 mois (2 jours)

Cette formation de recyclage à 6 mois repose sur l'exploitation des retours d'expériences des participants.

Un bilan des activités et des besoins des stagiaires permet de répondre aux ajustements nécessaires au maintien des compétences.

A 3 ans (2 jours)

La formation de recyclage à 3 ans doit valider à nouveau les capacités et vérifier le maintien des compétences.

Ce temps de formation est l'occasion de questionner la pratique professionnelle et faire les apports nécessaires à l'exercice des missions de l'encadrement de chantier.

Taux de réussite

90 %

Taux de satisfaction

90 %

Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleures conditions possibles.